

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 1<sup>er</sup> août 2022 portant nomination de Monsieur Fawaze OKE au poste de gestionnaire conventionnement à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 19 juin 2023 portant nomination de Monsieur Fawaze OKE au poste de chargé de contrôle financier à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Fawaze OKE, chargé de contrôle financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget dans le cadre des appels à projets, dans la limite de 100 000 euros, hors signature des conventions attributives de subvention et de leurs avenants.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY